

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 21 JUIL. 2023
- publication le : 21 JUIL. 2023

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Par visio-conférence Début : 09h30 / Fin : 10h45
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	29 juin 2023
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	29 juin 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	8	Céline KERN-BORNI – Bertrand BURGER – Franck FAVRE – Gérard HUG – Claude BRENDER – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER
Procurations	6	Bertrand BURGER, procurations de Myriam PARIS et Nicolas BRUTIN Gérard HUG, procurations de Eric STRAUMANN et Lionel ROUILLON Jean-Laurent KISTLER, procurations de Yann QUIQUANDON et Philippe THENOZ
Absents non représentés	2	Lucien MULLER – Christian ZIMMERMANN

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au début de chacune des séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président propose de désigner Monsieur Jean-Laurent KISTLER en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Laurent KISTLER.

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG

